Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260430-2026_05_043-DE

VILLE DE LOUVIGNE DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 AVRIL 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents :** 20 **votants** : 23
représentés : 3

Date de convocation : 23 avril 2026 (documents et informations liés au budget envoyés le 16 avril 2026).
L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.
Etaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; M. MOREL Sylvain ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme BRUMANT Magali ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.
Absent :
Absentes excusés : Mme NOËL Marie-Laure ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme GUILLOUX Christèle ;
Pouvoirs : Mme NOËL Marie-Laure donne pouvoir à Mme NICOLAS Aline ;
Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. MOREL Sylvain.
Mme GUILLOUX Christèle donne pouvoir à Mme KERGOAT Morgane.
Secrétaire de séance : Mme NICOLAS Aline.

2026-05-043 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2025

RAPPORTEUR : S. MOREL

EXPOSE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la commune de Louvigné-du-Désert ;
Vu les comptes financiers uniques 2025 du budget principal et des budgets annexes ;
Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun qui rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre les deux documents. Il simplifie par ailleurs les procédures, car sa production est totalement dématérialisée. Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- ✓ Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- ✓ Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le CFU exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Le vote par le Conseil Municipal du CFU constitue l'arrêté des comptes.
Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant participer au vote.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260430-2026_05_043-DE

Monsieur Arnaud LECHEVALIER s'étant retiré pour le vote des CFU, Monsieur Sylvain MOREL, adjoint aux Finances préside la séance.
Les comptes financiers uniques présentés sont résumés comme suit par le président de séance :

LOUVIGNE DU DESERT - 01 - Ville Louvigné du Désert - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 430 164,56	4 563 301,00	6 993 465,56
	Recettes réalisées (1)	B	1 841 403,99	4 682 943,60	6 524 347,59
	Restes à réaliser	C	446 917,44	0,00	446 917,44
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 783 778,33	4 584 706,10	6 368 484,43
	Dépenses réalisées (1)	E	1 218 211,39	4 223 387,77	5 441 599,16
	Restes à réaliser	F	170 723,72	0,00	170 723,72
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	623 192,60	459 555,83	1 082 748,43
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-646 386,23	21 405,10	-624 981,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-23 193,63	480 960,93	457 767,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	276 193,72	0,00	276 193,72
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	253 000,09	480 960,93	733 961,02

LOUVIGNE DU DESERT - 01 - Centre Culturel Jovence - Louvigné du Désert - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	210 596,13	287 330,00	497 926,13
	Recettes réalisées (1)	B	104 059,55	266 418,13	370 477,68
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	110 000,00	287 330,00	397 330,00
	Dépenses réalisées (1)	E	101 302,50	168 577,49	269 879,99
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	2 757,05	97 840,64	100 597,69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-100 596,13	0,00	-100 596,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-97 839,08	97 840,64	1,56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-97 839,08	97 840,64	1,56

LOUVIGNE DU DESERT - 01 - Lotissement rue Saint Martin - Louvigné-du-Désert - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	555 943,16	869 274,00	1 425 217,16
	Recettes réalisées (1)	B	208 311,16	330 253,44	538 564,60
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	527 632,00	869 274,00	1 396 906,00
	Dépenses réalisées (1)	E	328 406,65	326 873,68	655 280,33
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-120 095,49	3 379,76	-116 715,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-28 311,16	0,00	-28 311,16
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-148 406,65	3 379,76	-145 026,89
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-148 406,65	3 379,76	-145 026,89

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260430-2026_05_043-DE

LOUVIGNE DU DESERT - 01 - Lotissement de l'Etang - Louvigné du Désert - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	226 548,59	237 010,00	463 558,59
	Recettes réalisées (1)	B	95 548,59	124 222,56	219 771,15
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	131 000,00	237 010,00	368 010,00
	Dépenses réalisées (1)	E	96 883,27	96 883,27	193 766,54
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 334,68	27 339,29	26 004,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-95 548,59	0,00	-95 548,59
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-96 883,27	27 339,29	-69 543,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-96 883,27	27 339,29	-69 543,98

LOUVIGNE DU DESERT - 01 - Lotissement le Floret - Louvigné du Désert - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	398 959,00	280 011,69	678 970,69
	Recettes réalisées (1)	B	276 801,69	277 968,90	554 770,59
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	286 401,69	398 695,81	685 097,50
	Dépenses réalisées (1)	E	285 150,08	278 368,79	563 518,87
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-8 348,39	-399,89	-8 748,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-112 557,31	118 684,12	6 126,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-120 905,70	118 284,23	-2 621,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-120 905,70	118 284,23	-2 621,47

PROPOSITION

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal de la ville, dressé conjointement par le maire et le comptable public, de reconnaitre la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe de Jovence, dressé conjointement par le maire et le comptable public, de reconnaitre la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement du Floret, dressé conjointement par le maire et le comptable public, de reconnaitre la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement de l'Etang, dressé conjointement par le maire et le comptable public, de reconnaitre la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement Saint-Martin, dressé conjointement par le maire et le comptable public, de reconnaitre la sincérité des restes à réaliser, et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260430-2026_05_043-DE

DECISION

Le conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal de la ville ;
- approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe de Jovence ;
- approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement du Floret ;
- approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement de l'Etang ;
- approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe du lotissement Saint-Martin.

Fait et délibéré, le 30 avril 2026
Pour extrait conforme
Le Maire
A. LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.